FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2012 / SIMDUT Canada 2015

Date de publication : 2016/03/23
Numéro de FDS : SST16 Sure Tex Flexible Texture Material 350g_FR
Date de révision : 2023/10/17
Numéro de révision : 5

SST16 SURE TEX Flexible Texture Material, Aerosol

1. Identification

Identificateur de produit: SST16 SURE TEX Flexible Texture Material, Aerosol
Description de produit: Revêtement aérosol, Produits de finition automobile, Usage automobile seulement, 350 g / 12.3 oz
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
Enduit d'aérosol, Utilisation des Véhicules à Moteur Seulement
Autres moyens d'identification - numéro d'inventaire / code de produit: SST16 / 240201
- Produit abandonné
Famille chimique: Enduit organique
Formule moléculaire: Mélange

Fabricant / Fournisseur

Dominion Sure Seal Ltd.
6175 Danville Road, Mississauga
Ontario, Canada L5T 2H7
Fax: 905-670-5174
www.dominionsureseal.com
Service à la clientè: 905-670-5411

Numéro de téléphone en cas d'urgence (24 h)

CANUTEC : (613) 996-6666
CHEMTREC : (800) 424-9300

2. Identification du ou des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2012) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2015). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

Risques pour la santé:

Irritation oculaire., Catégorie 2
Irritation cutanée, Catégorie 2
Toxicité pour certains organes ciblés (exposition unique), Catégorie 3 (des effets narcotiques)
Toxicité pour certains organes ciblés (expositions répétées), Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Cancérogénicité, Catégorie 2

Dangers physiques:

Aérosols, Catégorie 1
Asphyxiants simples, Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:
acétone, toluène, noir de carbone et éthanol

Flamme

Marque d'exclamation

Risque pour la santé

Mention(s) d'avertissement: DANGER

Mention(s) de danger

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H336: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H373: Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H361: Susceptible de nuire au fœtus.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H600: Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.

Conseil(s) de prudence

Prévention:

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P260: Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

Intervention:

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Entreposage:

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405: Garder sous clef.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Dangers non classifiés ailleurs: Aucunes données disponibles.

Survol des urgences

Préoccupations immédiates: Aérosol extrêmement inflammable. Nocif si inhalé. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Susceptible de provoquer le cancer. Provoque une sévère irritation des yeux. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. La vapeur réduit la disponibilité de l'oxygène pour respirer.

Commentaires: Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur less effets physico-chimiques.
Voir la section 11 pour plus d'information sur less effets pour la santé.
Voir la section 12 pour plus d'information sur less effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.
Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits. L'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2015 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2012.

3. Composition/informations sur les composants

Nom chimique	% p/p	Nº CAS
acétone	41.5 - 43.5	67-64-1
toluène	17 - 19	108-88-3
propane	13 - 15	74-98-6
isobutane	6 - 8	75-28-5
carbonate de calcium (l'ingrédient non dangereux)	5.5 - 7.5	1317-65-3
noir de carbone	0.5 - 0.9	1333-86-4
éthanol	0.3 - 0.5	64-17-5
silice crystalline, quartz	< 0.1	14808-60-7

Commentaires: La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.
À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

4. Premiers secours

Voie oculaire: En cas de contact, rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau en lavant alternativement chaque paupière jusqu'à ce que toute trace du produit ait disparu (au moins 15 minutes). Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Voie cutanée: Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Retirer tout vêtement contaminé et laver les vêtements contaminés avant de les réutilser.

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissement. Donner un verre d'eau ou de lait à la victime. Contacter un médecin ou un centre anti-poison immédiatement. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente.

Inhalation: Si affecté par l'inhalation des brouillards de pulvérisation, déplacer à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Voie oculaire: Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Voie cutanée: Le contact est irritant pour la peau. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Ingestion: Cette substance peut être dangereuse en cas d'ingestion. Peut causer de l'irritation. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la douleur abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

Inhalation: L'inhalation de concentrations élevées de gaz, vapeur, brouillard et poussières peut être dangereuse. Susceptible de provoquer maux de tête et vertiges. Des concentrations élevées de vapeur peuvent entraîner une somnolence. Des concentrations élevées de vapeur peuvent remplacer l'oxygène dans espaces clos et causer l'asphyxie.

Indication quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Le traitement de la surexposition sera basé sur le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.

Informations supplémentaires: Aucunes données disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risque générale: Aérosol extrêmement inflammable. Peut spontanément former des mélanges détonants au point d'éclair ou au-delà. Le produit peut être mis à feu par décharge statique.

Agents extincteurs appropriés: Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone, ou une vaporisation d'eau pour combattre les incendies dans lesquels ce matériau est impliqué.

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion.

Méthodes de lutte contre l'incendie: La pression à l'intérieur des récipients peut monter en cas d'exposition à la chaleur (au feu).

Équipement de lutte contre l'incendie: Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH [Mine Safety and Health Administration/National Institute for Occupational Safety and Health = Régie de la Santé et de la Sécurité des Mines/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail] ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Sensibilité aux décharges électro-statiques: Le produit est sensible aux décharges statiques.

Sensibilité à l'impact mécaniques: Le produit est probablement sensible aux impacts mécaniques. Ne pas perforer le contenant. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer au-dessus de 120°F (49°C).

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement mineur: Éliminer toutes les sources d'ignition. Circonscrire la fuite de liquide avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser de matière combustible comme la sciure. Balayer le matériau en veillant à ne pas soulever de poussières. Le placer dans un conteneur approprié en vue de son élimination et fermer hermétiquement.

Précautions relatives à l'environnement

Déversement dans l'eau: Ne pas vidanger dans un égout.

Déversement sur la terre: Ne pas laisser s'écouler dans un égout pluvial ou une rigole se déversant dans un cours d'eau.

Équipement spéciale de protection: Immédiatement nettoyer les écoulements en observant les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

7. Manutention et stockage

Procédures générales: Respecter tous les règlements nationaux, provinciaux et locaux sur l'entreposage, la manipulation, la distribution et l'élimination des liquides inflammables.

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité: Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer au-dessus de 120°F (49°C). Utiliser seulement dans une zone bien ventilée. Ne pas utiliser en présence de flamme nue ou d'étincelles. Ne pas perforer le contenant. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards d'aérosol. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver avec soin après la manipulation.

Stockage dans des conditions de sécurité: Éviter chaleur et flammes. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas incinérer.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle				
	Valeurs limites d'exposition professionnelle			
Nom chimique	**Type**		**ppm**	**mg/m³**
acétone	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	1000	2400
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	500	1188
		STEL	750	1782
	REL du NIOSH	**TWA**	250	590
toluène	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	200	--
		STEL	300	--
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	20	75
	REL du NIOSH	**TWA**	100	375
		STEL	150	560
propane	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	1000	1800
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	1000	--
	REL du NIOSH	**TWA**	1000	1800
isobutane	**CMA de l'ACGIH**	**STEL**	1000	--
	REL du NIOSH	**TWA**	800	1900
carbonate de calcium (l'ingrédient non dangereux)	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	[1]	15 [1]
	NET/PEL de l'OSHA	**TWA**	[2]	5 [2]
	REL du NIOSH	**TWA**	[3]	10 [3]
		TWA	[4]	5 [4]
noir de carbone	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	--	3.5
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	-- [5]	3.5 [5]
	REL du NIOSH	**TWA**	--	3.5
éthanol	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	1000	1900
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	1000	1880
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	1000	1880
silice crystalline, quartz	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	-- [2]	0.10 [2]
		TWA	-- [1]	0.30 [1]
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	--	0.025
	REL du NIOSH	**TWA**	--	0.05

Notes de bas de page:
1. Poussière - fraction totale.
2. Poussière - la fraction respirable.
3. Poussières totales.
4. La fraction respirable.
5. Matières particulaires inhalables.

Contrôles d'ingénierie appropriés: Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Voie cutanée: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection des voies respiratoires: Un masque à gaz filtrant agréé NIOSH/MSHA avec une cartouche ou un boîtier à vapeurs organiques peut être acceptable dans certains cas où les concentrations en suspension dans l'air devraient dépasser les limites de sécurité.

Protection de la peau - autres: Sans objet pour les contenants aèrosols.

Pratiques en matière d'hygiène professionnelle: Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Oter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant des les réutiliser.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Liquide, sans propulseurs d'aérosol

Odeur: Cétone

Seuil d'odeur: Aucunes données disponibles.

Aspect: Aérosol

Couleur: Noir

pH: Sans objet

Pourcentage en volatiles: 81 à 83% p/p

Point d'éclair: -18°C Setaflash Coupelle fermée, acétone [la plus basse valeur connue du concentré aérosol]

Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité: 1.0

Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité: 12.8

Notes sur les limites d'explosivité ou d'inflammabilité: Basé sur des données pour l'acétone

Température d'auto-inflammation: 480°C

Notes: Basé sur des données pour l'acétone [la plus basse valeur connue du concentré aérosol]

Pression de vapeur: 55 - 70 psig à 20°C

Densité de vapeur relative: > 1 (l'air = 1)

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition: 56°C (acétone) [la plus basse valeur connue du concentré aérosol]

Point de congélation: Aucunes données disponibles.

Point de fusion: Aucunes données disponibles.

Température de décomposition: Aucunes données disponibles.

Solubilité: Partiel

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique): Aucunes données disponibles.

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1): > 1

Masse volumique: 0.89 - 0.91 g/ml à 20°C

Notes: Une estimation de la densité du concentré aérosol

Caractéristiques des particules: Aucunes données disponibles.

Densité relative: Aucunes données disponibles.

Viscosité (cinématique ou dynamique): > 100 cps à 20°C

Teneur en COV: ≤ 1.1 g O_3 / g produit PWR [38 - 40% p/p]

Inflammabilité: Liquides inflammables

Commentaires: Aucun

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Non

Polymérisation dangereuse: Occurrence peu probable.

Stabilité chimique: Stable.

Conditions à éviter: Tenir loin des flammes et de tout objet produisant des étincelles. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé.

Risque de réactions dangereuses: Aucunes données disponibles.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et autres gaz toxiques.

Matières incompatibles: Matériaux oxydants.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL_{50} (orale) mg/kg(rat)	DL_{50} (cutanée) mg/kg(lapin)	CL_{50} (inhalation) mg/l
acétone	8400 5250(souris) 5300(lapin)	>15,700	50.1(rat;8h) 44.0(souris;4h)
toluène	7000 6400 5500	12,270	49.0(rat;4h) 30.0(souris;2h) 19.9(souris;7h)
propane	Sans objet	Sans objet	>800,000 ppm (rat,15m) [>1443 mg/L]
isobutane	Sans objet	Sans objet	658(rat;4h) 570,000 ppm (rat;15m) 680(souris;2h)
carbonate de calcium (l'ingrédient non dangereux)	6450(rat) 6450(souris)	Aucunes données disponibles.	Aucunes données disponibles.
noir de carbone	> 15,400	> 3000	Sans objet
éthanol	15,010(rat) 8300(souris)	20,000(lapin; CDL_0)	>114(souris;1h)

DL_{50} toxicité aiguë par voie cutanée: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

DL_{50} toxicité aiguë par voie orale: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

CL_{50} toxicité aiguë par inhalation: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Aiguë par inhalation ne sont pas respectés. L'effet de traitement

moyen (ATE) calculé est de >20 mg/l/4h (vapeurs) and >5 mg/l/4h (buées). L'inhalation de concentrations élevées de vapeur peut être dangereuse. Des concentrations excessives de vapeur peuvent être atteintes. Les vapeurs saturées peuvent se retrouver dans un espace limité et/ou dans des conditions de mauvaise ventilation.

Notes: <5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.
Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel.
(Consulter les informations concernant la toxicité des composants).
Informations sur les voies d'exposition probables:
Contact oculaire. Contact cutané. Inhalation.

Corrosion / irritation de la peau: Contient: toluène. Provoque une irritation de la peau. Le mélange est classifié comme: Irritant cutané, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (>10% des ingrédients classifiés comme irritant cutané, catégorie 2). Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Contient: acétone. Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Le mélange est classifié comme: Irritant oculaire, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (>10% des ingrédients classifiés comme irritants oculaires, catégorie 2). Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation respiratoire ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et < 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, sous-catégorie 1B).
Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation cutanée ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et < 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, sous-catégorie 1B).

Effet mutagène sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Mutagénicité des Cellules Germinales ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 1A ou 1B et <1.0% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 2).

Cancérogénicité

Nom chimique	NTP	CIRC	OSHA	Statut - autre
acétone	--	--	--	A4 (ACGIH)
toluène	--	3	--	A4 (ACGIH)
propane	--	--	--	--
isobutane	--	--	--	--
carbonate de calcium (l'ingrédient non dangereux)	--	--	--	--
noir de carbone	--	2B	--	A3 (ACGIH)
éthanol	--	--	--	--
silice crystalline, quartz	K	1	--	A2 (ACGIH)

Notes: Le CIRC classe le noir de carbone dans le groupe 2B (possiblement cancérogène pour les humains). Le mélange est classifié comme: Cancérogénicité, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration(≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme Cancérogènes, catégorie 2).

Toxicité pour la reproduction: Le mélange est classifié comme: Toxicité pour la Reproduction, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration(≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme Toxicité pour la Reproduction, catégorie 2). Susceptible d'avoir des effets contraires sur la reproduction. Risque possible de dommages pour l'enfant à naître (Toluène).

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): Contient: toluène et acétone. Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3, sur la base de la somme des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 20% de la somme de tous les ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3 [Des effets narcotiques]). Susceptible de provoquer une grave dépression du système nerveux (perte de conscience). Des concentrations élevées de vapeur peuvent entraîner une somnolence. Susceptible de provoquer maux de tête et vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée): Contient: toluène, xylène (mélanges d'isomères) et éthylbenzène. Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2). Une inhalation prolongée peut être dangereuse. L'exposition chronique à des solvants organiques tels que Toluène, Xylène et Éthylbenzène a été associée à divers effets toxiques sur les neurones dont des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. Les symptômes comprennent: perte de mémoire, perte de facultés intellectuelles et perte de coordination. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respectés (< 10% des ingrédients classifiés comme Risques d'Aspiration, catégorie 1 et/ou viscosité du mélange > 20.5 mm2/s à 40 °C).

12. Données écologiques

Information écotoxicologique: Aucunes données disponibles.

Toxicité en milieu aquatique, aiguë et chronique: Aucunes données disponibles.

Persistance et dégradabilité: Aucunes données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation: Aucunes données disponibles.

Autres effets nocifs: Aucunes données disponibles.

Mobilité dans le sol: Aucunes données disponibles.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des conteneurs. Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts.

Élimination du produit: Lorsque le contenant est vide, bouton-poussoir pour réduire toute la pression et disposer du récipient et du contenu non utilisé conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

14. Informations relatives au transport

Réglementation du département de transport américaine (DOT)

Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

Classe(s) relative(s) au transport: 2.1

Numéro ONU: 1950

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): N/AP

Autres informations sur l'expédition de DOT:
Avec un emballage intérieur < 1.0 L, ce produit peut être expédié comme Quantité Limitée selon DOT 173.306.

OACI - air

Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

Numéro ONU: 1950

Classe(s) relative(s) au transport: 2.1

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): N/AP

Risques subsidiaires: Aucun

Étiquette de danger: Gaz Inflammable

IMDG - mer

Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

Numéro ONU: 1950

Classe(s) relative(s) au transport: 2.1

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): N/AP

Dangers environnementaux - polluant marin: Aucun

Étiquette de danger: Aucun

Notes: Avec un emballage intérieur < 1.0 L, ce produit peut être expédié comme Quantité Limitée.

Réglement sur le transport des marchandises dangereuses canadiennes (TMD)

Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

Numéro ONU: 1950

Classe(s) relative(s) au transport: 2.1

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): N/AP

Autres informations d'expédition de TMD:
Avec un emballage intérieur < 1.0 L, cette composante peut être expédiée comme Quantité Limitée selon TMD Section 1.17.

15. Informations sur la réglementation

ÉTATS UNIS

Catégorie de risque de la section 311/312 de la SARA

Risques pour la santé de la section 311/312 de la SARA: Cancérogénicité., Irritation oculaire., Effets narcotiques, Toxicité pour la reproduction., Asphyxiants simples, Irritation cutanée., Toxicité sur organes ciblés (exposition répétée)

Dangers physiques de la section 311/312 de la SARA: Aérosols inflammables

Les produits chimiques toxiques de la section 313 d'EPCRA

Nom chimique	% p/p	Nº CAS
toluène	17 - 19	108-88-3

Les substances extêmement dangereuses de la section 302 d'EPCRA

Statut EPCRA:
Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

Substances dangereuses et quantité rapportable (RQ) de CERCLA

Nom chimique	% p/p	RQ
acétone	41.5 - 43.5	5,000
toluène	17 - 19	1,000

TSCA (Acte sur le contrôle des substances toxiques)

Statut TSCA:
Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Les polluants atmosphériques dangereux de CAA 112(b)

Nom chimique	% p/p	Nº CAS
toluène	17 - 19	108-88-3

La liste de substances pour la prévention des déversements accidentels de produit chimique de CAA 112 (r):

Nom	No CAS	La Quantité seuil (QS)
Propane	74-98-6	10,000
Butane	75-28-5	10,000

La proposition 65 en Californie:
⚠ **AVERTISSEMENT**: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris les agents chimiques énumérés ci-dessous, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Nom chimique	% p/p	Répertorié
toluène	17 - 19	• Toxicité sur le développement • Organes reproductifs de la femme
noir de carbone	0.5 - 0.9	• Cancer
silice crystalline, quartz	< 0.1	• Cancer

Les normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA - États Unis:
Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).
Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2012).

CANADA

Symbole et classification de danger selon le SIMDUT

Voir la section 2 pour plus d'information.

Statut de normalisation selon le SIMDUT:
Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Classification de danger selon le SIMDUT:
Statut SIMDUT 2015 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

LCPE - L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP):

Nom	No CAS	No Partie INRP
toluène	108-88-3	1A, 5 (COV)
propane	74-98-6	5 (COV)
isobutane	75-28-5	5 (COV)

Liste intérieure des substances (DSL) / Liste extérieure des substances (NDSL):
Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Commentaires La Teneur en COV -- Voir la section 9.

16. Autres informations

Raisons de délivrance: Produit abandonné

Approuvé par: Jim Gordon **Titre:** Chemiste de R&D

Préparé par: Conformité réglementaire

Date de révision: 2023/10/17

Pour information contacter: 905-670-5411

Résumé de la révision: Cette fiche signalétique remplace le 2023/10/17 FDS.

CLASSIFICATION POUR LE HMIS

SANTÉ	*	2
INFLAMMABILITÉ		3
RISQUE MATÉRIEL		0
PROTECTION PERSONNELLE		B

CODES POUR LE NFPA

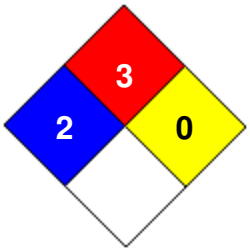

Classification d'entreposage selon NFPA 30 / 30B: Aérosol de niveau 2

Notes supplémentaires du fabricant: Aucun

Sources de données: Pas disponible

Informations supplémentaires pour la FDS: N/AV Pas disponible
N/AP Sans objet
ND Pas encore déterminé
ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
LPA La Loi sur la Propreté de l'Air
RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation
LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement
CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement
EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté
IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer
MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines
NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail
NTP Programme Nationale de Toxicologie
LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail
SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement
SIMDUT Systûme d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

Déclarations générales: Aucun

Commentaires: Aucun

Dénégation de responsabilité du fabricant: L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.